



Administration Communale de Tournai

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 26 mai 2003

Le Conseil Communal a décidé de :

- réserver un emplacement pour handicapés à la chaussée de Renaix à hauteur de l'immeuble n°7
- régler le stationnement face au Commissariat de Police de la rue de l'Athénée comme suit :
 - à gauche de la porte d'entrée du Commissariat, deux emplacements pour handicapés sont réservés
 - à gauche des emplacements pour handicapés, deux emplacements à durée limitée à 30 min sont réservés
 - à droite de la porte d'entrée du Commissariat, un emplacement est réservé aux motocyclettes
 - à droite de l'emplacement pour motocyclettes, sept emplacements sont réservés aux véhicules de service de Police
- interdire le stationnement dans la rue du Gategnies côté impair le long du n°21 sur une longueur de 6 mètres
- interdire le stationnement du côté impair le long du n°5 de la rue des Croisiers sur une distance de 15 mètres (entre les deux portes cochères)
- créer une zone d'évitement rue des Six Filles réduisant la chaussée à 3 mètres du côté pair le long du n°2
- adapter les statuts de la Régie Communale Autonome du Stade Luc Varenne en fonction des remarques émises par la Tutelle
- marquer son accord sur le rachat de la mitoyenneté du mur séparant l'habitation d'un particulier, sise rue du Becquerelle à Tournai, de la construction du complexe administratif et logistique de la Police Locale
- passer un marché avec la Société Technique Electrique Industrielle pour la mise en sécurité de l'installation électrique du Hall Tournai Expo

- passer un marché de fournitures ayant pour objet l'acquisition :
 - 1) d'une camionnette destinée au service serrurerie de la Ville de Tournai
 - 2) de mobilier de bureau destiné au Secrétariat Extraordinaire de la Ville de Tournai et le renouvellement de l'éclairage des bureaux de ce service
 - 3) la fourniture et le placement de 23 barrières des corporations sur la Grand Place de Tournai dans le cadre du dossier de signalisation de la Ville de Tournai

- marquer son accord sur les termes de la nouvelle convention avec la SA INTERBREW relatives aux travaux demandés par le Complexe de l'Orient

- ratifier les termes de la convention relative aux croisières sur l'Escaut passée entre la Ville et la Firme cominoise COME IN EUROPE

- arrêter la modification apportée au règlement régissant la concession des emplacements pour métiers forains pour les foires de mai et de septembre du Centre-Ville

- revaloriser les honoraires médicaux dans les crèches communales selon les directives de l'Office de la Naissance et de l'Enfance

- approuver les comptes, bilans et opérations de clôture pour l'exercice 2002 du Centre Public d'Aide Sociale et ceux de l'ASBL Maison des Sports de Tournai

- accorder une dotation communale de 7.212.385,54 € au bénéfice du service ordinaire de la Zone de Police du Tournaisis et à modifier le budget communal en conséquence

- souscrire 243 parts sociales de 25,00 € dans le capital du distribution de l'Ouest du Hainaut en vue de financer les travaux d'extension relatifs au lotissement sis à Templeuve, rue Marchand.